COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE PUBLIQUE DU 22 DECEMBRE 2006 (CONVOCATION DU 11 DECEMBRE 2006)

(Convocation du Erreur! Aucune variable de document fournie.)

Aujourd'hui vendredi vingt deux décembre deux mille six à 09 heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain Rousset, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS:

M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. ROUSSET Alain, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme DESSERTINE Laurence, Mme CURVALE Laure. M. DAVID Alain. M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE Claude, FAILLE Marie M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée. MIII COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUTIL Silvère, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUCASSOU Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre. M. FERILLOT Michel. M. GRANET Michel. M. GUICHOUX Jacques. M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (à cpter de 11 h 00) M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 30)

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 00)

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 h 25)

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain

Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques

M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick

M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel

M. BANAYAN Alexis à M. MANSENCAL Alain

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien

Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PUJO Colette M. CAZENAVE Charles à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max

M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick

M. PONS Henri à Mme DARCHE Michelle

M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert

Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à cpter de 11 h 15)

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 22 décembre 2006

POLE FINANCES
Direction des Finances

N° 2006/0974

Régie d'exploitation des restaurants communautaires - Remise de biens immobiliers créés dans le cadre des travaux de rénovation - Solde de travaux

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/0277 en date du 30 avril 2 004, vous avez approuvé la remise des biens immobiliers et mobiliers créés dans le cadre des travaux de rénovation des restaurants de l'Hôtel de Communauté et de Latule.

Un reliquat de 18 440,90 € HT soit 22 055,31 € TTC, relatif aux travaux réalisés sur l'Hôtel de Communauté ayant depuis été mandaté, il convient à présent de procéder à la remise des immobilisations correspondant à ce solde de travaux, sous le régime de l'affectation.

Ce reliquat correspond aux dépenses suivantes :

- une facture de 9 842,00 € HT soit 11 771,03 € TTCpour le système de sécurité ;
- une facture de 846,90 HT soit 1 012,89 € TTC pour la mise en service des alarmes ;
- une facture de 7 752,00 € HT soit 9 271,39 € TTCpour des travaux de désenfumage.

Il est rappelé que l'affectation est une procédure qui autorise le transfert de la jouissance d'un bien à un tiers avec les droits et obligations qui s'y attachent, tout en conservant à la collectivité la propriété du bien.

Les écritures sont d'ordre non budgétaires et seront effectuées par le Comptable selon le schéma suivant :

Budget annexe de la collectivité de rattachement (affectant)

Chap.	Article	Fonction	CRB	Progr.	Libellé	Mandat HT	Titre de recette HT	TVA
041	2135	0200	A200	GB01	Install°générales, agencements, aménagements de constructions		18 440,90 €	3 614,41 €
041	181	0200	A200	GB01	Compte de liaison - Affectation au budget annexe de la Régie des "Restaurants administratifs"	18 440,90 €		

<u>Budget de la régie à simple autonomie financière des restaurants administratifs</u> (affectataire)

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Mandat HT	Titre de recette HT	Montant de la TVA
041	2135	0200	Installations générales, agencements, aménagements de constructions	18 440,90 €		3 614,41 €
041	181	0200	Affectation		18 440,90 €	

Considérant l'avis favorable émis sur ce dossier par le Conseil d'Exploitation de la régie des restaurants communautaires lors de sa séance du 14 septembre 2006, il vous est demandé, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- ➤ DECIDER de remettre à la régie d'exploitation des restaurants de la Communauté le solde des biens immobiliers nécessaires à son bon fonctionnement ;
- ➤ TRANSFERER à la régie d'exploitation des restaurants le crédit de TVA déductible afférent à ces biens, afin qu'elle puisse le récupérer pour le compte de la communauté, dans les conditions de droit commun. Ce crédit s'élève à 3 614,41 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 décembre 2006,

Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 10 JANVIER 2007 M. HENRI HOUDEBERT